



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 13 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Téledéclaration des demandes d'aides aux ovins et aux caprins Campagne 2012



Vous pourrez télédéclarer votre demande en janvier 2012 en vous connectant sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr. Pour cela vous devez vous munir de votre code TELEPAC 2012 que vous trouverez sur votre courrier de fin de campagne adressé en décembre 2011 et qui notifie votre portefeuille de droits à paiement unique (DPU).

Pour les exploitants ayant changé de statut ou pour les nouveaux demandeurs il vous faut un nouveau code d'accès.

Dans un premier temps il vous faut télécharger un imprimé de demande d'attribution de N° PACAGE sur le site www.allier.pref.gouv.fr, le compléter et le retourner à la Direction départementale des territoires qui vous communiquera sous 48 à 72 h votre nouveau N° PACAGE. Vous pourrez alors vous connecter sur TelePAC pour faire votre demande de code personnel qui vous sera envoyé par courrier sous 4 jours.

La télédéclaration c'est simple et cela fait gagner du temps. Pensez-y !

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Mlle PERONNET à la D.D.T. tous les jours de 9h à 12h et au 04.70.48.78.94.